

Ministère du Développement
économique, de l'Innovation
et de l'Exportation

PLAN STRATÉGIQUE
2005-2008


BRILLER
PARMI LES MEILLEURS

Québec 



Ministère du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation

PLAN
STRATÉGIQUE
2005-2008



Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur l'administration publique (L.Q., 2000, chapitre 8)*, j'ai l'honneur de vous soumettre le Plan stratégique 2005-2008 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Le Plan stratégique 2005-2008 présente les enjeux et les orientations qui, au cours de cette période, guideront l'action du Ministère afin de soutenir le développement économique du Québec et de ses régions dans une perspective d'accroissement de la richesse collective, de création d'emplois et de développement durable. Des entreprises performantes et compétitives sont plus que jamais indispensables pour faire face aux nouveaux défis que posent à notre société, la mondialisation de l'économie et les changements technologiques.

Pour ce faire, le Ministère a retenu des orientations et des axes d'intervention qui visent, entre autres, à stimuler l'innovation et les exportations, à susciter des investissements structurants, à appuyer la recherche-développement, à soutenir l'entrepreneuriat, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Je tiens à vous assurer de l'engagement total et constant du personnel du Ministère envers la mise en œuvre de ce Plan stratégique.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation



CLAUDE BÉCHARDE

Québec, mai 2005



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
Chapitre 1 Mission et vision du Ministère	
L'énoncé de mission	9
Les domaines d'activité	9
La vision : un sens à l'action du Ministère	9
Des principes directeurs en soutien à la vision	10
La clientèle des entreprises : au cœur de notre action	10
Le partenariat : pour mieux réaliser notre mission auprès de notre clientèle	11
Chapitre 2 Les orientations gouvernementales	
Une vision renouvelée du développement du Québec	13
La modernisation de l'État	13
L'allègement réglementaire et administratif en faveur des PME	13
Le développement durable	13
Chapitre 3 Le contexte et les enjeux	
Une performance économique positive mais insuffisante	15
Un contexte concurrentiel nouveau	16
Des disparités interrégionales et intrarégionales qui perdurent	17
Une nouvelle vision du rôle de l'État	18
Trois enjeux	18
Chapitre 4 Les orientations stratégiques, les axes d'intervention et les objectifs	
Orientation 1 : Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises	19
Orientation 2 : Renforcer les facteurs stratégiques de développement	23
Orientation 3 : Appuyer la consolidation et la diversification économique des régions	25
Orientation 4 : Investir dans les ressources humaines comme fondement des actions du Ministère	26
Orientation 5 : Assumer pleinement le rôle du Ministère en matière de développement économique, d'innovation et d'exportation	27
Chapitre 5 Contribution du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation à la vision et aux priorités d'action gouvernementales	29



INTRODUCTION

La création du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) découle de la volonté gouvernementale de rassembler des composantes importantes qui agissent sur le développement économique et de les faire travailler davantage en synergie. L'élaboration du plan stratégique est l'occasion, pour le MDEIE, de se doter d'une première vision d'ensemble, d'aligner les actions stratégiques sur cette vision et d'affirmer le leadership que doit exercer le MDEIE sur les plans économique et régional ainsi qu'en matière d'innovation et d'exportation. En fixant les priorités de l'organisation, le plan stratégique constitue le point d'ancrage de la planification des opérations, de la gestion des ressources humaines, des choix budgétaires et de l'évaluation des résultats.

Le plan stratégique du MDEIE répond aux priorités d'action du gouvernement telles qu'elles sont exprimées dans le plan gouvernemental « *Briller parmi les meilleurs* » et dans le plan de modernisation 2004-2007 « *Moderniser l'État: pour des services de qualité aux citoyens* ».

Mission et vision du Ministère

L'ÉNONCÉ DE MISSION

«Soutenir le développement économique et régional ainsi que la recherche en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques et scientifiques dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable.»

LES DOMAINES D'ACTIVITÉ

La mission du Ministère porte principalement sur les domaines d'activité suivants :

- conception d'orientations et de stratégies touchant le développement économique, l'innovation et l'exportation;
- offre de services-conseils dans ses champs d'expertise, tant à ses partenaires qu'à sa clientèle et réalisation des études et analyses qui soutiennent ces services;
- élaboration et mise en œuvre, directement ou par l'intermédiaire de partenaires, des mesures et programmes dans ses champs d'activité;
- promotion de l'image et des avantages du Québec à l'étranger auprès des investisseurs;
- concertation et mobilisation de ses partenaires, publics et privés.

LA VISION : UN SENS À L'ACTION DU MINISTÈRE

Reconnaissant que le développement économique, l'innovation et l'exportation constituent un univers multidimensionnel dont la responsabilité est partagée entre plusieurs ministères et organismes, le MDEIE est amené à exercer deux formes de leadership dans ses interventions.

LEADERSHIP D'ORIENTATION ET D'INFLUENCE :

Le rôle du MDEIE est de définir la vision et les grandes orientations gouvernementales en matière de développement économique, d'innovation et d'exportation, et de les partager avec les ministères et organismes associés à cette mission, de façon à s'assurer de la cohérence et de la convergence des interventions gouvernementales en la matière. Dans ce cadre, le MDEIE sera à l'écoute des préoccupations des milieux des affaires, de la recherche et des régions, évaluera et fera connaître les propositions qui s'en dégagent en fonction des grandes orientations gouvernementales et de la capacité organisationnelle du Ministère.

UN LEADERSHIP D'INTERVENTION ET DE CONCERTATION :

Le rôle du MDEIE est de réaliser lui-même ou en partenariat, dans ses champs d'activité, les actions qui contribueront à l'atteinte des objectifs découlant de la vision et des orientations gouvernementales et de se concerter avec les ministères et organismes dans leurs interventions respectives en matière de développement économique et régional, de recherche, d'innovation et d'exportation.

En conséquence, la vision qui guide l'action du Ministère et mobilise son personnel, s'énonce ainsi :

« Que le MDEIE soit reconnu pour son leadership d'orientation, d'influence, de concertation et d'intervention en matière de soutien au développement économique, scientifique et technologique. »

DES PRINCIPES DIRECTEURS EN SOUTIEN À LA VISION

Si la vision est tournée vers l'extérieur, elle repose, pour devenir une réalité, sur le partage à l'interne de principes directeurs communs pour encadrer et faire converger l'action ministérielle. Ces principes visent un objectif vers lequel chaque employé du MDEIE doit tendre : *« produire un travail de qualité dans les délais requis »*. Les principes directeurs, au nombre de cinq, concernent des règles d'action organisationnelles et des valeurs plus individuelles.

Sur le plan organisationnel :

- **Le travail en partenariat**, une voie incontournable compte tenu que le développement économique et régional, la recherche, l'innovation et l'exportation constituent un univers multidisciplinaire et à responsabilité partagée.
- **L'importance des clients**, au sens où le Ministère privilégie une offre de service qui répond aux besoins de sa clientèle.

Sur le plan individuel :

- **La reconnaissance d'expertises complémentaires** donne à l'organisation une richesse, voire une dimension unique, à mettre au service de la réalisation de ses mandats.
- **La créativité**, mise au service de la mission, permettra au MDEIE de remettre en question les schémas établis, afin de développer une vision de pointe et de consolider une culture organisationnelle qui contribueront à la concrétisation de sa mission de leader.
- **Le respect de l'éthique**, règle essentielle pour le personnel appelé à composer avec des questions délicates et de l'information de nature confidentielle.

LA CLIENTÈLE DES ENTREPRISES : AU CŒUR DE NOTRE ACTION

Les entreprises génèrent la plus grande part de l'activité économique et des emplois qui en découlent. Dès lors, la prestation de services du Ministère vise à soutenir le développement d'un tissu d'entreprises québécoises compétitives, innovantes et prospères, à capitalisation privée, publique ou collective, tant de l'économie marchande que de l'économie sociale.

Le Ministère entretient également, à titre individuel, des relations d'affaires ou autres, avec des citoyens, qu'ils soient associés à la communauté scientifique (chercheurs, étudiants-chercheurs, boursiers, etc.), ou avec d'autres segments de la population ayant un lien avec les mandats du Ministère.



LE PARTENARIAT : POUR MIEUX RÉALISER NOTRE MISSION AUPRÈS DE NOTRE CLIENTÈLE

Le MDEIE entend mettre en oeuvre de nouvelles formes de prestation de services et travailler en partenariat avec les principaux acteurs du développement économique, régional et de la recherche du Québec. Ceux-ci deviennent de **véritables partenaires**, dont les interventions, complémentaires de celles du gouvernement, se déploieront dans de nombreux contextes. Ces partenariats devront comporter des objectifs de résultats afin d'être efficaces et de produire un rendement élevé.

LES PARTENAIRES DU MDEIE peuvent être regroupés dans les trois catégories suivantes :

- **LES PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX**, soit les sociétés d'État et autres organismes relevant du ministre (notamment les fonds subventionnaires de la recherche), les ministères et organismes des gouvernements du Québec et du Canada, les municipalités locales, les municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que les communautés métropolitaines.
- **LES PARTENAIRES EXTERNES** directement associés à la mission et aux mandats du Ministère, soit les cégeps, les universités et autres établissements d'enseignement, les centres de recherche et les organismes de liaison et de transfert et les centres locaux de développement (CLD).
- **LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS**, multiplicateurs et relayeurs, tels que les organismes socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux, les organismes à vocation financière, les associations sectorielles et les organismes de promotion de la culture scientifique.

Les orientations gouvernementales

Le plan stratégique du MDEIE accordera une attention particulière à certaines orientations gouvernementales qui ont un lien plus direct avec la mission du Ministère.

UNE VISION RENOUVÉE DU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

La vision renouvelée s'appuie sur les fondements suivants :

- Les entreprises sont le moteur du développement économique.
- L'État québécois n'est pas un entrepreneur. Son rôle est de soutenir les entrepreneurs et le développement des entreprises, de mettre en place les conditions favorables au plein développement de ces dernières.
- Le Québec est ouvert sur le monde et doit relever les défis de la mondialisation afin que ses entreprises performant sur les marchés internationaux.
- Toutes les régions contribuent à la création de la richesse collective du Québec.
- Le développement économique que vise le Québec s'inscrit dans une perspective de développement durable.

LA MODERNISATION DE L'ÉTAT

Le plan de modernisation 2004-2007 *«Moderniser l'État: pour des services de qualité aux citoyens»* vise à répondre aux défis posés par le coût croissant des services publics et le respect de la capacité de payer des contribuables dans un contexte de changements démographiques profonds. Cette modernisation de l'État québécois ne saurait être mise en œuvre avec succès sans la participation active des employés du Ministère.

L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF EN FAVEUR DES PME

Au cours des dernières années, il s'est établi un consensus sur la nécessité d'alléger les modalités réglementaires et administratives qui s'appliquent aux entreprises, tout en garantissant la santé et la sécurité des citoyens et des travailleurs et la protection de l'environnement et des ressources. Un environnement d'affaires amélioré, propice à un développement économique durable et concurrentiel, constitue l'objectif central du plan d'action gouvernemental *«Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse»*.

Parmi les mesures à mettre en œuvre, trois concernent plus directement le MDEIE: la mise sur pied d'un portail gouvernemental de services aux entreprises, la consolidation du rôle majeur des centres locaux de développement (CLD) comme centres offrant les services de première ligne aux entreprises et une écoute attentive des besoins des entreprises.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le gouvernement a convenu de doter le Québec d'une *Stratégie de développement durable*, à laquelle tous les secteurs de la société ainsi que les ministères et organismes devront contribuer. Le MDEIE souscrit à l'approche du développement durable, soit un développement intégrant harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique de manière à ne pas compromettre la capacité des générations futures d'assurer leur propre développement.

Le contexte et les enjeux

Le Québec d'aujourd'hui se situe à la croisée des chemins. Fort des nombreux acquis résultant de la période de la Révolution tranquille et des conjonctures favorables des dernières années, le Québec doit maintenant relever des défis sans précédent dans le contexte de mondialisation accélérée que l'on observe.

UNE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE POSITIVE MAIS INSUFFISANTE

Une performance comparée insatisfaisante

La performance économique globale du Québec demeure préoccupante. L'économie du Québec progresse toujours à un rythme inférieur à celui de ses voisins et concurrents. En ce qui concerne la progression du produit intérieur brut (PIB) réel, le Québec accuse traditionnellement un retard par rapport à l'Ontario et au Canada. Cet écart tire notamment son origine d'une moins bonne performance du Québec au chapitre de l'investissement, de la productivité et de l'entrepreneuriat. En effet, la productivité québécoise atteint, en 2003, 93,7 % de la productivité du Canada, 91,5 % de celle de l'Ontario et 85 % de celle des États-Unis.

Une économie résolument tournée vers les exportations

Le Québec constituant un marché intérieur restreint, les exportations s'avèrent une nécessité vitale pour la croissance de son économie. Le degré d'ouverture de l'économie du Québec est d'ailleurs parmi les plus élevés des pays de l'OCDE. En 2003, lorsqu'il est comparé aux pays de l'OCDE, le Québec se classe au septième rang pour la part des exportations de biens

et services dans son PIB (53,2 %). Cependant, en proportion de la taille de son économie, le Québec exporte moins que l'Ontario. En 2001, plus d'un million d'emplois découlaient des exportations et près de 44 % des produits exportés étaient d'un niveau technologique élevé ou moyennement élevé, contribuant ainsi à la transformation de l'économie québécoise.

Les entreprises québécoises exportent principalement vers les États-Unis, ce marché représentant 83 % du total des exportations de biens en 2003. Les exportations vers l'Europe suivent, avec un peu moins de 10 % du total; elles sont principalement effectuées au Royaume-Uni, en France et en Allemagne. Viennent ensuite, très loin derrière, les exportations vers l'Asie et l'Océanie (en majorité vers le Japon). Malgré cette faible part relative, les ventes en Asie et en Océanie ont progressé beaucoup plus rapidement que celles de tout autre marché au cours des cinq dernières années, avec une croissance annuelle moyenne de 8 %.

Un système de R-D de haut calibre

Le Québec fait figure honorable à ce chapitre, son ratio des dépenses de R-D en pourcentage du PIB atteignait 2,67 en 2002. Il peut compter sur une structure d'innovation diversifiée et complémentaire dans ses différentes composantes : les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), les centres de liaison et de transfert (CLT), les unités de recherche des universités et celles des entreprises, principalement les entreprises de grande taille. Ce système de recherche-développement et l'appui de la grande entreprise ont permis de réaliser des gains importants, à l'échelle internationale, dans plusieurs secteurs d'excellence basés sur des technologies de



pointe, dont l'aérospatiale, le pharmaceutique, les produits informatiques et électroniques, de même que les services-conseils en génie et en technologies de l'information. Dans ce contexte, il faut examiner comment tirer profit au maximum, sur le plan économique, des savoirs et des inventions de nos meilleurs chercheurs, la commercialisation des produits de la recherche laissant encore à désirer. En outre, plusieurs domaines porteurs visés par le Québec, tels que les biotechnologies, la génomique et la protéomique, ainsi que les technologies associées à l'environnement et à l'énergie, intéressent également d'autres pays économiquement développés, ce qui peut se traduire par une concurrence sur le terrain de la commercialisation.

UN CONTEXTE CONCURRENTIEL NOUVEAU

La concurrence des économies émergentes: menaces et possibilités

Le Québec doit affronter une concurrence croissante de pays émergents comme la Chine, l'Inde et le Brésil. Ces économies, qui représentaient, en 2003, près de 45 % de la production mondiale et plus de 25 % du commerce mondial, disposent d'avantages concurrentiels indéniables comme un important bassin de main-d'œuvre de plus en plus qualifiée et à faible coût, des marchés intérieurs immenses et en pleine expansion, une forte capacité d'attirer des investissements étrangers, ainsi qu'une maîtrise croissante des technologies de base et avancées. De plus en plus, des produits et services de pays émergents viennent concurrencer ceux qui ont fait la richesse des pays dits économiquement développés, haussant ainsi les exigences concurrentielles que doivent maîtriser les entreprises. En contrepartie, le taux de croissance très élevé de ces économies émergentes crée de nouvelles occasions, ce qui ouvre de nouveaux marchés pour les entreprises québécoises dynamiques attentives à la nouvelle conjoncture économique mondiale.

La progression de la mondialisation de l'économie s'accompagne également de nouvelles réalités économiques. « Outsourcing », externalisation, délocalisation sont autant de termes utilisés pour décrire celles-ci. Elles impliquent souvent le transfert, vers des pays étrangers, d'activités ou de processus de production réalisés jusqu'alors dans le pays d'origine de l'entreprise. Pour la plupart, ces mouvements découlent de la volonté des entreprises de rester compétitives et rentables dans le contexte de plus en plus concurrentiel de l'économie. Nombre d'entreprises voient, grâce à ces méthodes, la possibilité de faire des gains de productivité, de réduire les coûts de production et de percer de nouveaux marchés. Ces nouvelles attitudes de la part des entreprises engendrent des conséquences importantes sur leur évolution et sur celle de la main-d'œuvre, notamment en matière de capacité d'adaptation face à ce mouvement, que plusieurs qualifient d'irréversible. On peut certes penser que le recours à de telles pratiques permettra de conserver sur le territoire des entreprises performantes.

C'est toutefois l'économie locale qui subit les contre-coups de telles décisions d'entreprises : soulignons la perte d'emplois rattachés aux processus de fabrication et de production plus traditionnels, ainsi que la nécessité de restructurer et de former la main-d'œuvre pour être en mesure de conserver, localement, les emplois rattachés aux activités stratégiques de conception et de gestion. Les avantages et les inconvénients de ces mouvements diffèrent donc suivant la perspective de l'entreprise et celle de l'économie locale. Un fait demeure : mondialisation oblige, les économies nationales n'auront d'autres choix que de tenir compte de ce nouveau contexte, dont on commence à observer les manifestations au Québec.



Une nouvelle donne en matière d'avantages concurrentiels

Le développement des sociétés modernes est marqué, comme nous l'avons vu précédemment, par l'accélération des échanges commerciaux mais aussi par l'accroissement des investissements, et l'augmentation des changements technologiques et de l'innovation. Les nations compétitives ne tirent plus seulement leurs avantages de leurs richesses naturelles mais plutôt « d'avantages construits » tels que la capacité de recherche scientifique, la qualité de la main-d'œuvre, la disponibilité des capitaux, la modernisation de la gestion des entreprises et la qualité des entrepreneurs. Le phénomène de la mondialisation amène les pays à favoriser la restructuration de leur économie nationale en mettant l'accent sur les secteurs les plus porteurs et les créneaux à valeur ajoutée. De plus, les stratégies mises en place devront non seulement être basées sur les avantages concurrentiels dont ils bénéficient mais aussi prendre en compte les impératifs du développement durable de plus en plus valorisé dans la majorité des pays.

L'appréciation du dollar canadien : une tendance de fond

L'appréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine constitue à la fois une menace et une occasion pour le Québec. De janvier 2002 à décembre 2004, la valeur du dollar canadien a augmenté de 31,3%. D'une part, l'augmentation des coûts de production qui en résulte rendra moins compétitives les entreprises des secteurs qui font face à une vive concurrence. Par contre, la diminution des coûts d'acquisition de biens et services importés devrait inciter les entreprises du secteur manufacturier, des ressources naturelles et des services, à se moderniser, ce qui stimulera les gains de productivité.

DES DISPARITÉS INTERRÉGIONALES ET INTRARÉGIONALES QUI PERDURENT

Au Québec, comme ailleurs au Canada et dans d'autres pays développés, les niveaux de développement diffèrent tant entre les régions qu'à l'intérieur de celles-ci. C'est ainsi qu'au Québec, des écarts importants subsistent à plus d'un titre : taux de chômage, revenu personnel disponible, qualification de la main-d'œuvre, investissements privés, recherche-développement, etc. Par exemple, en 2004, le taux de chômage variait de 6,4% en Chaudière-Appalaches à 19,5% dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Toutefois la plupart des pays développés, même si l'on fait face à de puissants mouvements vers les principaux centres économiques, des efforts importants sont consentis par les pouvoirs publics pour soutenir l'entrepreneuriat régional et aider les régions à exploiter leur plein potentiel de développement, même si ce potentiel varie d'une région à l'autre. En se mondialisant, l'économie internationale exacerbe la concurrence entre les territoires. Il n'est plus question de construire les économies régionales principalement sur l'exploitation des ressources naturelles. Il est maintenant reconnu que le développement régional doit compter sur le tissu humain et social, les compétences, les réseaux de communications, ainsi que sur les deuxième et troisième transformations des ressources naturelles qui présentent un avantage concurrentiel.



UNE NOUVELLE VISION DU RÔLE DE L'ÉTAT

Le contexte économique, la concurrence mondiale et le resserrement des finances publiques obligent les gouvernements à faire des choix. Dans la plupart des pays développés, les États interviennent de façon plus ciblée, développent de nouveaux modes de livraison des services en utilisant les nouvelles technologies de l'information et en œuvrant en partenariat avec le secteur privé. Au Québec, le défi démographique, les nombreux départs à la retraite au sein des services publics et les attentes des citoyens en matière de prestation de services commandent une modification des façons de faire, un allègement des structures, une réévaluation des programmes ainsi qu'une meilleure planification des ressources humaines.

TROIS ENJEUX

Ce contexte amène le Québec à maintenir ou à renouveler ses façons de faire, notamment en matière de positionnement international, de promotion et de prospection des investissements étrangers, de soutien au développement et à la croissance des entreprises, surtout par l'exportation et l'accompagnement du développement économique de ses régions, afin de mieux relever les défis qui découlent des trois enjeux suivants :

- **COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE**
- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE DES RÉGIONS**
- **LEADERSHIP DU MDEIE ET PERFORMANCE DE L'ORGANISATION**

Les orientations stratégiques, les axes d'intervention et les objectifs

ENJEU Compétitivité internationale de l'économie québécoise

ORIENTATION 1 Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises

Le nouveau contexte concurrentiel que doivent affronter les entreprises québécoises commande que le Ministère soutienne le développement et la compétitivité des entreprises et, à cet égard, mette l'accent sur trois axes d'intervention.

AXE D'INTERVENTION: Les entreprises québécoises font face à des défis de compétitivité et de productivité d'une ampleur et d'une complexité inégalées. Dans ce contexte, la maîtrise et l'utilisation des nouvelles technologies apparaissent comme les moyens privilégiés pour produire des biens et services à valeur ajoutée. Toutefois, là où le bât blesse, c'est en matière de diffusion et de pénétration des résultats de la recherche et de l'innovation dans les entreprises, particulièrement les PME, qui constituent la très grande majorité des entreprises du Québec. Par conséquent, il apparaît essentiel de raffermir encore davantage les liens entre les centres de production de l'innovation et les entreprises et de mettre en œuvre les moyens appropriés pour atteindre une utilisation optimale des efforts en la matière.

Ce parti pris en faveur de l'innovation apparaît d'autant plus important que l'écart de productivité du travail, entre le Québec, l'Ontario et les États-Unis, a continué de se creuser. Or, le Québec ne peut espérer une amélioration de la situation que s'il investit de façon importante dans le rehaussement du calibre des outils de production et s'il mobilise les entrepreneurs autour des multiples formes que peut prendre l'innovation, particulièrement l'amélioration des pratiques d'affaires et le développement de nouveaux produits. À moyen et à long terme, les gains de productivité constituent pour le Québec, le meilleur ajustement qui soit pour faire face à l'appréciation de la valeur du dollar canadien et pour maintenir sa compétitivité à l'échelle internationale.



Objectifs ¹

- Jusqu'en 2008, favoriser annuellement une augmentation des investissements en machines et équipements dans les entreprises.
- Jusqu'en 2008, favoriser annuellement une augmentation des dépenses intérieures de R-D des entreprises (DIRDE).
- D'ici 2007-2008, intensifier les collaborations entre les milieux de la recherche institutionnelle et les entreprises, et plus particulièrement les collaborations de recherche contractuelle entre les entreprises et les universités.
- Jusqu'en 2008, maintenir un taux de croissance annuel de 5% du nombre d'entreprises bénéficiant de l'appui des centres collégiaux de transfert technologique (CCTT).

Indicateurs de résultats

- Investissements en machines et équipements des entreprises par an.
- Dépenses intérieures de R-D des entreprises par an.
- Pourcentage de la recherche universitaire financé par l'entreprise.
- Pourcentage d'augmentation du nombre d'entreprises clientes des CCTT par an.

Actions structurantes :

- Identifier un ensemble de mesures gouvernementales visant à aider les entreprises québécoises et les secteurs industriels à répondre aux impératifs de la concurrence internationale en les soutenant dans leurs projets d'expansion, de modernisation et de relance.
- Réviser le rôle de l'État concernant les mécanismes de valorisation et de transfert en vue de l'accroissement des transferts en matière de R-D et d'innovation des universités et des centres de recherche vers les entreprises.

AXE D'INTERVENTION : *Développement des marchés nord-américains et internationaux*

Le principal défi des entreprises québécoises réside dans la continuité des efforts qu'elles doivent consentir afin de diversifier ou consolider leurs marchés internationaux. Les liens étroits qui unissent les économies canadienne et américaine nécessitent un suivi approfondi des problématiques susceptibles d'influer sur cette dynamique. On pense notamment au resserrement de la frontière dû aux exigences de sécurité consécutives aux événements du 11 septembre 2001, qui a un impact direct sur l'un de nos principaux marchés d'exportation aux États-Unis, soit la région du nord-est américain. Il faut également souligner l'impact de l'intégration commerciale des entreprises et l'appréciation de la valeur du dollar canadien par rapport à la devise américaine.

D'autre part, le marché québécois n'est pas automatiquement acquis aux entreprises québécoises. En effet, le paysage économique fait de plus en plus place aux grandes enseignes et le défi d'accélérer la pénétration des produits québécois chez les distributeurs et au sein de ces méga-entreprises est bien présent. Il en va de même pour les marchés publics, tant au Québec que dans le reste du Canada.

¹ Les priorités du Ministère sont de deux formes : les **objectifs** et les **actions structurantes**. Elles constituent des approches distinctes permettant de s'assurer que le champ de l'axe d'intervention est bien couvert par les priorités ministérielles. Pour leur part, les objectifs sont plutôt des «*résultats principaux et directs obtenus par les actions du Ministère*». Ils sont généralement assortis de cibles à atteindre dans un délai prédéterminé et la mesure des résultats s'effectue par des indicateurs de type quantitatif. Pour sa part, «*l'action structurante*» désigne «*une action ministérielle de nature horizontale, dont la réalisation, au cours de la période prévue du plan stratégique, exercera un impact déterminant sur l'organisation ou l'avancement de l'économie ou d'une de ses composantes. Éventuellement, ces actions pourraient se traduire en objectifs quantifiables et mesurables*». Les actions structurantes ne feront pas l'objet d'une reddition de compte dans le rapport annuel de gestion.

Objectifs

D'ici 2008, renforcer la fonction exportation des entreprises sur les marchés nord-américains et internationaux :

- renforcement de la fonction exportation dans 700 entreprises ainsi réparties : 150 en 2005-2006, 250 en 2006-2007, 300 en 2007-2008;
- consolidation des marchés pour 945 entreprises à raison de 315 entreprises par an;
- diversification des marchés pour 390 entreprises, à raison de 130 entreprises par an, sur les seuls marchés internationaux.

Indicateurs de résultat

Par marché :

- Nombre d'entreprises ayant renforcé la fonction exportation par an.
- Nombre d'entreprises ayant consolidé des marchés par an.
- Nombre d'entreprises ayant diversifié leurs marchés par an.

Actions structurantes :

- Définir et mettre en œuvre une stratégie visant l'acquisition des produits et services québécois par les grandes enseignes et la pénétration des marchés publics québécois et canadien par ces produits et services.
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie gouvernementale concertée en matière de sécurité aux frontières.

AXE D'INTERVENTION : L'investissement constitue le nerf de la guerre au chapitre de la productivité et de la compétitivité des entreprises. *Accroissement de l'investissement privé* Il permet de stimuler la capacité de production des entreprises lorsque celles-ci font l'acquisition de nouvelles technologies, comme il facilite l'adoption de pratiques d'affaires innovantes et l'acquisition de connaissances de haut niveau.

Les pays industrialisés se sont donné un cadre et des outils favorisant le développement économique, et le recours au capital de risque est largement reconnu comme l'élément clé de l'innovation. Jusqu'à récemment, au Québec, l'investissement et le capital de risque provenaient principalement de sociétés d'État ou de fonds bénéficiant de mesures fiscales. Le rapport Brunet² estime qu'en 2002, 70% des montants investis en capital de risque au Québec ont un caractère « public ». À titre comparatif, l'investissement en Ontario provient à 30% de source gouvernementale, ce taux se situant à 8% aux États-Unis, à 9% en Allemagne et à 3% au Japon. C'est pourquoi le MDEIE et les sociétés d'État entendent jouer dorénavant un rôle complémentaire de celui du secteur privé et qu'ils limiteront de plus en plus leurs interventions aux domaines où le secteur privé ne peut à lui seul répondre aux besoins.

La promotion du Québec et la prospection d'investissements à l'étranger constituent également des voies privilégiées pour augmenter le capital mis à la disposition des entreprises et attirer des investisseurs qui apportent avec eux nouvelles technologies, pratiques de gestion innovantes, connaissance des marchés extérieurs et accès à des réseaux d'affaires élargis. D'ailleurs, les sociétés sous contrôle étranger réalisent une part significative des investissements dans le secteur des entreprises. C'est le cas au cours des années 2000 à 2004, période pendant laquelle elles ont effectué 25% des immobilisations dans les secteurs à l'extérieur de l'administration publique, de la santé et de l'éducation.

2 Groupe de travail chargé d'examiner le rôle de l'État québécois dans le capital de risque.



Par ailleurs, les économies émergentes possèdent une force d'attraction considérable pour l'investissement étranger. Le Canada et le Québec subissent les contrecoups de cette nouvelle donne. Ainsi, la part mondiale du Canada dans l'investissement étranger est passée de 6,7% en 1985 à 3,3% en 2003 alors que celle de la Chine a grimpé, de 0,6% à 6,1%, pendant la même période. Dans ce contexte, de nombreux États multiplient les avantages offerts aux investisseurs pour les attirer chez eux. Le Québec doit poursuivre une démarche de promotion et de prospection d'investissements en ciblant davantage là où ses chances de succès sont les meilleures et où les résultats seraient les plus structurants.

Objectifs

Jusqu'en 2008, cibler annuellement 10 sociétés étrangères qui manifestent un intérêt à investir au Québec à la suite d'une intervention du Ministère.

Jusqu'en 2008, soutenir annuellement, de concert avec Investissement Québec, la Société générale de financement et les autres partenaires nationaux et locaux, la réalisation de 40 projets d'investissements étrangers totalisant 800 millions de dollars.

D'ici 2008, accroître la part du secteur privé dans le capital de risque par la transformation des sociétés Innovatech et la création de fonds d'investissement public-privé à une échelle régionale et sectorielle.

D'ici 2008, mettre en place deux nouvelles pratiques de collaboration par an. Ces pratiques doivent mettre en relation au moins deux intervenants gouvernementaux engagés dans la réalisation d'actions communes liées à la promotion et à la prospection d'investissements étrangers.

Action structurante :

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de promotion et de prospection des investissements directs étrangers.

Indicateurs de résultat

- Nombre, par secteur, d'entreprises ciblées sollicitant une deuxième rencontre.
- Valeur des investissements par an.
- Nombre de projets ayant accepté une offre de financement gouvernemental par an.
- Part et montant de capital privé de chacune des trois sociétés Innovatech.
- Nombre de fonds régionaux et sectoriels constitués par région administrative.
- Montant de capital privé par fonds régional et par fonds sectoriel.
- Nombre de nouvelles pratiques de collaboration mises en place par an.

ENJEU**Compétitivité internationale de l'économie québécoise****ORIENTATION 2****Renforcer les facteurs stratégiques de développement**

L'environnement économique et certains facteurs (innovation et entrepreneuriat) jouent un rôle stratégique dans la performance des économies nationales, dans le contexte de la mondialisation. Le Ministère entend donc contribuer à consolider les forces du Québec à ce chapitre et à corriger certaines lacunes qui lui apparaissent particulièrement importantes. Il mettra donc l'accent sur deux axes d'intervention au cours des prochaines années.

AXE D'INTERVENTION : La reconnaissance grandissante des relations qui existent entre R-D, innovation et croissance économique incite les pays à augmenter leurs investissements en ce domaine. En même temps que le gouvernement maintient cette orientation dans une perspective à moyen et à plus long terme, il est aux prises avec un contexte budgétaire difficile. Il en découle la nécessité d'être innovants, notamment en matière de financement de la recherche universitaire, ainsi que de capital de risque public et privé. Des priorités doivent être établies dans les différents domaines de recherche, privilégiant les actions offrant un meilleur rendement du capital investi et servant les impératifs stratégiques du Québec. La Politique québécoise de la science et de l'innovation de 2001 a permis de réaliser des avancées importantes. Elle doit cependant être revue à la lumière des enjeux actuels et de la faiblesse persistante des résultats dans certains domaines.

Maintien du système de R-D et consolidation d'un environnement propice au développement économique

Objectif

D'ici 2008, porter l'effort de la société québécoise en recherche et développement (recherche industrielle et recherche institutionnelle) à 3 % de son PIB.

Indicateur de résultat

- Pourcentage des dépenses intérieures de R-D (DIRD) par rapport au PIB.

Actions structurantes :

- Établir les priorités de recherche dans les domaines stratégiques du gouvernement.
- Développer, au sein de la population une attitude ouverte et critique face aux avancées de la science et de la technologie.
- D'ici la fin de 2006-2007, entreprendre les travaux requis en vue de convenir des modalités de cofinancement des infrastructures de recherche avec le gouvernemental fédéral.



AXE D'INTERVENTION : Le Québec a vu sa création nette d'entreprises diminuer depuis le début de 1980. Conséquemment, la culture entrepreneuriale de la société québécoise gagnerait à être davantage développée et soutenue. Autre aspect préoccupant, le taux de passage des entreprises de la première à la deuxième année, plus bas au Québec qu'ailleurs au Canada, engendre à court terme une perte d'entreprises et d'emplois. D'autre part, les études statistiques démontrent que les entreprises incubées et les coopératives connaissent un taux de survie deux fois supérieur à celui des entreprises en démarrage. Cette situation illustre l'importance d'accompagner étroitement les entreprises, principalement au cours de leurs premières années d'existence.

Une autre problématique majeure à laquelle seront confrontées également de nombreuses PME au cours des prochaines années tient au vieillissement de leurs dirigeants. D'ici 10 ans, un nombre grandissant de chefs d'entreprises québécois prendront leur retraite. Cette situation est d'autant plus préoccupante que des études démontrent que plus de 70% des entreprises ne survivent généralement pas à un premier transfert. Dès lors, c'est de l'ensemble des maillons de la chaîne entrepreneuriale qu'il faut s'occuper, de la culture entrepreneuriale de la société au démarrage d'entreprises, en passant par l'accompagnement des entreprises en croissance et la problématique de la relève des entrepreneurs au terme de leur vie active.

Objectifs

Jusqu'en 2008, favoriser annuellement la création de 150 nouvelles coopératives et de 2 000 nouveaux emplois coopératifs.

D'ici 2008, accroître de 3% le taux de passage de la première à la deuxième année des nouvelles entreprises de moins cinq employés soutenues par les CLD.

D'ici 2008, conserver le taux de survie des coopératives, après cinq ans, à plus de 60% dans les secteurs coopératifs établis et hausser ce taux à plus de 40% dans les secteurs émergents.

D'ici 2008, implanter 20 cellules de relève qui regrouperaient entre 160 et 200 chefs d'entreprise, pour aider les chefs d'entreprise qui quittent la vie active à planifier leur succession en vue d'améliorer les chances de survie de l'entreprise.

Indicateurs de résultat

- Nombre de coopératives créées par an.
- Nombre d'emplois créés par an.
- Taux de passage de la première à la deuxième année des entreprises de moins de cinq employés soutenues par les CLD.
- Taux de survie des coopératives dans les secteurs coopératifs établis.
- Taux de survie des coopératives dans les secteurs coopératifs émergents.
- Nombre de cellules de relève par an.

LES AUTRES FACTEURS STRATÉGIQUES

Le Québec doit aussi être compétitif à l'égard d'autres conditions jugées déterminantes pour la croissance économique : mesures fiscales avantageuses, réglementation souple et efficace, force de travail de haut niveau, etc. Il n'a d'autre choix que de répliquer à la concurrence par une double stratégie, qui se fonde sur ses acquis et sur la correction de ses carences les plus marquées. Parmi ces dernières, on peut mentionner le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises et la réglementation applicable aux entreprises. Le Ministère collaborera à la mise en œuvre du plan d'action en matière d'allègement réglementaire et administratif auquel participent une dizaine de ministères et d'organismes.

La question de la main-d'œuvre joue un rôle central parmi les facteurs stratégiques pour les entreprises. Comme le souligne l'OCDE, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, dont le savoir-faire correspond aux besoins de l'économie et aux demandes de l'entreprise, constitue un des principaux facteurs de croissance d'une économie. Les qualifications requises sont sans cesse en augmentation et, de ce fait, la mobilité internationale du personnel hautement qualifié, surtout dans la sphère scientifique et technologique, est devenue un enjeu politique majeur pour la plupart des pays de l'OCDE. Même si la main-d'œuvre québécoise a répondu au défi de l'économie du savoir et se positionne avantageusement sur la scène mondiale, le gouvernement fait le choix de s'attaquer aux défis que doit affronter aujourd'hui ce secteur névralgique de l'économie québécoise : remplacer la main-d'œuvre à la suite des départs à la retraite des baby-boomers, attirer et conserver des immigrants hautement qualifiés et améliorer les compétences dans certaines catégories d'emplois spécialisés. Dans ce contexte, le MDEIE appuiera dans leurs efforts les ministères et organismes visés.

ENJEU

Développement économique durable des régions

ORIENTATION 3

Appuyer la consolidation et la diversification économique des régions

À l'heure de la mondialisation, le développement économique des régions se présente plus que jamais comme un défi majeur à relever. Dans ce contexte, le Ministère privilégiera l'axe d'intervention suivant :

AXE D'INTERVENTION : La préoccupation du gouvernement à l'égard de la compétitivité des territoires régionaux conditionnera les stratégies à mettre en œuvre pour mieux armer les régions dans le contexte mouvant des prochaines décennies. La réduction des inégalités régionales passe par la recherche d'un nouvel équilibre économique et social qui permettra aux régions de demeurer attrayantes et compétitives dans l'environnement économique mondial. Déjà, les régions ont identifié les créneaux d'excellence qui leur apparaissent les plus porteurs au chapitre du développement et de la croissance économique.

Augmentation de la compétitivité des régions

Le MDEIE s'est donné comme mandat d'identifier rapidement les meilleurs moyens de soutien à la diversification économique des régions, avec des moyens que complètent d'autres stratégies sectorielles touchant notamment l'entrepreneuriat, le développement de la main-d'œuvre en région et l'accès au capital de risque. Les milieux mono-industriels doivent également recevoir une attention particulière de manière à agir en prévention plutôt qu'en réaction aux problèmes qu'ils risquent de connaître. Le cadre d'intervention à venir en matière de développement économique des régions s'inscrira donc dans la continuité et l'innovation. Il fera converger l'action des ministères et organismes vers l'objectif incontournable de la diversification économique des régions afin que ces dernières jouent pleinement leur rôle dans la compétitivité internationale du Québec et l'accroissement de la richesse collective.

Objectif

D'ici 2008, favoriser l'accroissement de l'indice de diversité industrielle des régions.

Indicateur de résultat

- Indice de diversité industrielle.

Actions structurantes :

- Accompagner les comités régionaux ACCORD en vue de la signature d'ententes de principe et de mise en œuvre touchant le développement et la croissance des secteurs et produits compétitifs régionaux et suivre les résultats obtenus.
- Effectuer avec les MRC un suivi de la livraison par les CLD des services de première ligne aux entreprises.

ENJEU

Leadership du MDEIE et performance de l'organisation

ORIENTATION 4

Investir dans les ressources humaines comme fondement des actions du Ministère

AXE D'INTERVENTION :

*Développement,
adaptation et
transfert des
compétences*

La fonction publique québécoise connaîtra très prochainement une réduction de ses effectifs en raison du départ à la retraite d'une bonne proportion des employés. Le plan de gestion des ressources humaines 2004-2007 intitulé « Prendre en main l'avenir de notre fonction publique » entend pallier ces départs en donnant à l'action gouvernementale deux grandes orientations : miser sur les personnes et planifier les ressources humaines.

En misant sur les personnes, le Ministère entend soutenir le personnel et les gestionnaires afin que tous et chacun puissent s'adapter aux nouvelles façons de faire issues de la modernisation. La planification des ressources humaines instaurera de nouvelles pratiques telles que la gestion prévisionnelle des effectifs et l'approche dite de gestion des compétences.

Objectifs

D'ici 2008, compléter la démarche et le profil de compétences pour les gestionnaires et les professionnels du Ministère et intégrer la gestion prévisionnelle de main-d'œuvre (GPMO) aux activités courantes de gestion.

D'ici 2008, définir un cadre de référence ministériel en matière de gestion des connaissances (savoirs) et l'intégrer aux activités courantes de gestion.

Indicateurs de résultat

- Pourcentage de profils définis pour les gestionnaires et les professionnels.
- Pourcentage de gestionnaires ayant des attentes significatives à l'égard de la gestion par compétence.
- Pourcentage de gestionnaires ayant des attentes significatives à l'égard de la gestion des connaissances.

**ENJEU****Leadership du MDEIE et performance de l'organisation****ORIENTATION 5****Assumer pleinement le rôle du Ministère en matière de développement économique, d'innovation et d'exportation**

AXE D'INTERVENTION :
*Simplification
des relations
entre le Ministère
et ses clients*

La constitution du MDEIE doit maintenant s'incarner dans une offre révisée de produits et services. Les efforts du MDEIE en la matière porteront sur plusieurs fronts, dont deux ont un lien direct avec la clientèle des entreprises et des partenaires. La réorganisation des bureaux régionaux du Ministère, pour en faire un tout intégré, leur permettra de répondre plus efficacement aux besoins d'accompagnement exprimés par les entreprises et par les acteurs du développement de chaque territoire. La simplification des relations du MDEIE avec sa clientèle s'appuiera également sur la mise en place d'un portail gouvernemental de services visant à réunir, en un seul lieu, toute l'information et toutes les ressources s'adressant aux entreprises aux divers stades de leur développement. De plus, le MDEIE est amené à exercer un leadership auprès des multiples partenaires gouvernementaux, institutionnels et privés, évoluant dans la sphère du développement économique, régional, de l'innovation et de l'exportation.

Objectif

Jusqu'en 2008, accroître annuellement le nombre d'utilisateurs du Portail gouvernemental de services aux entreprises et le taux de satisfaction au sujet de celui-ci.

Indicateurs de résultat

- Nombre d'utilisateurs par an.
- Taux de satisfaction annuel.

Contribution du MDEIE à la vision et aux priorités d'action gouvernementales

Le plan stratégique du MDEIE contribue concrètement aux orientations gouvernementales, particulièrement à quatre d'entre elles.

« BRILLER PARMIS LES MEILLEURS »

ORIENTATION 3 :

Le plein potentiel économique du Québec dans une perspective de développement durable

Priorités d'action :

- Rendre l'économie plus productive
- Encourager le savoir et l'innovation
- Soutenir l'investissement privé

PLAN STRATÉGIQUE DU MDEIE

ORIENTATIONS :

- Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises
- Renforcer les facteurs stratégiques de développement

Axes d'intervention :

- Appropriation de l'innovation par les entreprises
- Maintien du système de R-D et consolidation d'un environnement propice au développement
- Développement des marchés nord-américains et internationaux
- Renouvellement de la base entrepreneuriale

ORIENTATION 4 :

L'autonomie et le développement des régions

Priorités d'action :

- Assurer le développement des régions pour les rendre plus prospères

ORIENTATION :

- Appuyer la consolidation et la diversification économique des régions

Axe d'intervention :

- Augmentation de la compétitivité des régions

**ORIENTATION 6**

L'identité du Québec, la promotion de ses intérêts et de sa culture

Priorité d'action :

- Assurer la place du Québec sur le plan international

ORIENTATION :

- Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises

Axe d'intervention :

- Développement des marchés nord-américains et internationaux (promotion du Québec sur le plan international et démarchage à l'étranger)

ORIENTATION 7 :

La révision du rôle et des façons de faire de l'État

Priorités d'action :

- Moderniser l'État
- Mettre sur pied un gouvernement en ligne

ORIENTATIONS :

- Investir dans les ressources humaines comme fondement des actions du Ministère
- Assumer pleinement le rôle du Ministère en matière de développement économique, régional, de recherche, d'innovation et d'exportation

Axes d'intervention :

- Développement, adaptation et transfert des compétences
- Simplification des relations entre le Ministère et ses clients

PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008 DU MDEIE

V I S I O N

« Que le MDEIE soit reconnu pour son leadership d'orientation, d'influence, de concertation et d'intervention en matière de soutien au développement économique, scientifique, technologique et régional. »

E N J E U X

COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE DES RÉGIONS

LEADERSHIP DU MDEIE ET PERFORMANCE DE L'ORGANISATION

O R I E N T A T I O N S

Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises

Renforcer les facteurs stratégiques de développement

Appuyer la consolidation et la diversification économique des régions

Investir dans les ressources humaines comme fondement des actions du Ministère

Assumer pleinement le rôle du Ministère en matière de développement économique, d'innovation et d'exportation

A X E S D ' I N T E R V E N T I O N

APPROPRIATION DE L'INNOVATION PAR LES ENTREPRISES

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS NORD-AMÉRICAINS ET INTERNATIONAUX

ACCROISSEMENT DE L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

MAINTIEN DU SYSTÈME DE R-D ET CONSOLIDATION D'UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RENOUVELLEMENT DE LA BASE ENTREPRENEURIALE

AUGMENTATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES RÉGIONS

DÉVELOPPEMENT, ADAPTATION ET TRANSFERT DES COMPÉTENCES

SIMPLIFICATION DES RELATIONS ENTRE LE MINISTÈRE ET SES CLIENTS

O B J E C T I F S

Jusqu'en 2008, favoriser annuellement une augmentation des investissements en machines et équipement dans les entreprises.

Jusqu'en 2008, favoriser annuellement une augmentation des dépenses intérieures de R-D des entreprises (DIRDE).

D'ici 2007-2008, intensifier les collaborations entre les milieux de la recherche institutionnelle et les entreprises, et plus particulièrement les collaborations de recherche contractuelle entre les entreprises et les universités.

Jusqu'en 2008, maintenir un taux de croissance annuel de 5 % du nombre d'entreprises bénéficiant du soutien des centres collégiaux de transfert technologique (CCTT).

D'ici 2008, renforcer la fonction exportation des entreprises sur les marchés nord-américains et internationaux :

- renforcement de la fonction exportation dans 700 entreprises ainsi réparties : 150 en 2005-2006, 250 en 2006-2007 et 300 en 2007-2008;
- consolidation des marchés pour 945 entreprises à raison de 315 entreprises par an.
- diversification des marchés pour 390 entreprises à raison de 130 entreprises par an.

Jusqu'en 2008, cibler annuellement 10 sociétés étrangères qui manifestent un intérêt à investir au Québec à la suite d'une intervention du Ministère.

Jusqu'en 2008, soutenir annuellement, de concert avec Investissement Québec, la Société générale de financement et les autres partenaires nationaux et locaux la réalisation de 40 projets d'investissements étrangers totalisant 800 millions de dollars.

D'ici 2008, accroître la part du secteur privé dans le capital de risque par la transformation des sociétés Innovatech et la création de fonds d'investissement public-privé sur une base régionale et sectorielle.

D'ici 2008, mettre en place deux nouvelles pratiques de collaboration par an, mettant en relation au moins deux intervenants gouvernementaux engagés dans la réalisation d'actions communes liées à la promotion et à la prospection d'investissements étrangers.

D'ici 2008, faire passer l'effort de la société québécoise en recherche et développement (recherche industrielle et recherche institutionnelle) à 3 % de son PIB.

Jusqu'en 2008, soutenir annuellement la création de 150 nouvelles coopératives et de 2 000 nouveaux emplois coopératifs.

D'ici 2008, accroître de 3 % le taux de passage de la première à la deuxième année des nouvelles entreprises de moins de cinq employés soutenues par les CLD.

D'ici 2008, conserver le taux de survie des coopératives, après cinq ans, à plus de 60 % dans les secteurs coopératifs établis et hausser ce taux à plus de 40 % dans les secteurs émergents.

D'ici 2008, implanter 20 cellules de relève qui regrouperaient entre 160 et 200 chefs d'entreprise pour aider les chefs d'entreprise qui quittent la vie active à planifier leur succession en vue d'améliorer la survie des entreprises.

D'ici 2008, favoriser l'accroissement de l'indice de diversité industrielle des régions.

D'ici 2008, compléter la démarche et le profil de compétences pour les gestionnaires et les professionnels du Ministère et intégrer la gestion prévisionnelle de main-d'œuvre (GPMO) aux activités courantes de gestion.

D'ici 2008, développer un cadre de référence ministériel en matière de gestion des connaissances (savoirs) et l'intégrer aux activités courantes de gestion.

Jusqu'en 2008, accroître annuellement le nombre d'utilisateur du Portail gouvernemental de services aux entreprises et le taux de satisfaction au sujet de celui-ci.

A C T I O N S S T R U C T U R A N T E S

Identifier un ensemble de mesures gouvernementales pour aider les entreprises québécoises et les secteurs industriels à répondre aux impératifs de la concurrence internationale en les soutenant dans leurs projets d'expansion, de modernisation et de relance.

Réviser le rôle de l'État dans les mécanismes de valorisation et de transfert en vue de l'accroissement des transferts en matière de R-D et d'innovation des universités et des centres de recherche vers les entreprises.

Développer et mettre en œuvre une stratégie visant l'acquisition des produits et services québécois par les grandes enseignes et la pénétration des marchés publics québécois et canadien par ces produits et services.

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie gouvernementale concertée en matière de sécurité aux frontières.

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de promotion et de prospection des investissements directs étrangers.

Établir les priorités de recherche dans les domaines stratégiques du gouvernement.

Développer, au sein de la population, une attitude ouverte et critique face aux avancées de la science et de la technologie.

D'ici la fin de 2006-2007, entreprendre les travaux requis en vue de convenir des modalités de cofinancement des infrastructures de recherche avec le gouvernement fédéral.

Accompagner les comités régionaux ACCORD en vue de la signature d'ententes de principe et de mise en œuvre touchant le développement et la croissance des secteurs et produits compétitifs régionaux et suivre les résultats obtenus.

Effectuer, avec les MRC, un suivi de la livraison par les CLD des services de première ligne aux entreprises.

Développement économique, Innovation et Exportation

Québec

